

RÉSOLUTION N° 523

**AFFECTATION DES RESSOURCES DU
PROGRAMME-BUDGET 2011**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 560 (10), « Projet de Programme-budget 2011 »,

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i) À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres » et que « les décisions sur ces questions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres du Conseil »;
- ii) À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;

Que le Conseil, à sa Quinzième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/RES. 453 (XV-O/09), a décidé :

- i) d'approuver l'affectation globale du montant annuel de 33 398 239 \$ÉU au titre du Fonds ordinaire pour le Programme-budget 2010-2011 de l'Institut, financé à hauteur de 27 298 239 \$ÉU par les quotes-parts des États membres et 6 100 000 \$ÉU par les recettes diverses, dont 4 100 000 \$ÉU correspondent aux recettes prévues chaque année et 2 000 000 \$ÉU proviennent du Fonds des recettes diverses;
- ii) de demander au Directeur général de présenter au Comité exécutif, à sa Trentième réunion ordinaire, un projet d'affectation détaillée des fonds approuvés pour le

Programme-budget 2011, de manière cohérente avec les priorités du Plan à moyen terme 2010-2014 de l'Institut;

Que ledit projet a été examiné par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) lors de sa Réunion ordinaire 2010, laquelle a formulé des recommandations quant aux modifications à apporter à la fois à l'affectation détaillée des fonds et à la présentation du projet;

Que le Directeur général a élaboré une nouvelle version du projet qui tient compte des modifications recommandées par la CCSQG et a soumis cette nouvelle version au Comité exécutif, à sa Trentième réunion ordinaire, dans un format qui respecte les exigences réglementaires en vigueur en matière de structure et de contenu,

DÉCIDE :

1. D'approuver l'affectation détaillée des ressources ordinaires du Programme-budget 2011, pour chacun des chapitres, postes et priorités stratégiques énumérés dans le document IICA/CE/Doc. 560 (10), « Projet de Programme-budget 2011 », dont le résumé figure à l'annexe A de la présente résolution.
2. De demander au Directeur général d'informer les États membres, pendant le premier trimestre de l'année 2011, au sujet des résultats attendus et des indicateurs de l'exercice budgétaire 2011.

ANNEXE A
PROGRAMME-BUDGET 2011
RÉSUMÉ PAR CHAPITRE
(\$ÉU)

CHAPITRE	QUOT ES- PART S	RECE TTES DIVE RSES	FONDS ORDINAIRE		
CHAPITRE I : Services directs de coopération technique	23 996 054	5 668 560	29 664 614	100,0%	88,8%
Innovation pour la productivité et la compétitivité	7 435 100	1 297 230	8 732 330	29,4%	
Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	5 576 751	1 545 247	7 121 998	24,0%	
Agroentreprises et commercialisation	5 457	1 595	7 053	23,8	
Agriculture, territoires et bien-être rural	230	900	130	%	
	5 526 973	1 230 183	6 757 156	22,8%	
CHAPITRE II : Frais de direction	1 631	077	1 709	100,	5,1
Bureau du Directeur général	376	783	159	0%	%
Secrétariat des services institutionnels	662	020	682	40,0	
	870	000	870	%	
	968	057	1 026	60,0	
	506	783	289	%	
CHAPITRE III : Frais généraux et provisions	1 274 952	050 000	1 324 952	100,0%	4,0%
Organes de direction	400	000	400	30,2	
Assurances	000	000	000	%	
Pensions des anciens Directeurs	441	000	441	33,3	
Contribution au Tribunal administratif de l'OEA	802	000	802	%	
	287	000	287	21,7	

Contribution à l'administration du Fonds de pension	650 025	000 000	650 025	% 1,9	
Vérification externe	000	000	000	%	
Programme d'aide au personnel en cas d'urgence	025 000	000 000	025 000	1,9 %	
	095	000	095	7,2	
	500	000	500	%	
	000	050	050	3,8	
	000	000	000	%	
CHAPITRE IV : Modernisation de l'infrastructure et de l'équipement	395 857	303 657	699 514	100, 0%	2,1 %
TOTAL	27 298 239	6 100 000	33 398 239		100, 0%